ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

réforme

Question écrite n° 30841

Texte de la question

M. Dominique Dord attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité sur les économies escomptées de la réforme des régimes spéciaux de retraite. L'association sauvegarde retraites émet en effet des doutes sur l'impact budgétaire de la réforme. Entrée en vigueur le 1er juillet 2008, elle prévoit une harmonisation progressive des régimes spéciaux de retraite avec le régime de la fonction publique, comme les quarante années de cotisation, l'instauration d'une décote et l'indexation des pensions sur les prix. Ce sont des avancées que l'on ne peut que saluer car elles vont dans le sens d'une plus grande équité entre les Français. Or, les agents des entreprises publiques concernées ont obtenu des compensations telles que la création de nouveaux échelons salariaux et l'intégration des primes dans le calcul des retraites, mesures dont on ignore le coût et qui laisse dubitatifs de nombreux experts. Leurs arguments semblent corroborés par le rapport que le sénateur Philippe Auban a rédigé cet été au nom de la commission des finances du Sénat sur la caisse de retraite du personnel de la RATP. Regrettant qu'aucun cadrage financier n'ait été fixé pour la réforme des régimes spéciaux, il estime qu'il est « permis de s'interroger sur sa portée financière à moyen terme ». Il le remercie donc des précisions qu'il pourra lui apporter sur les intentions du gouvernement pour éviter que cette réforme ne coûte plus cher que ce qu'elle rapportera.

Données clés

Auteur : M. Dominique Dord
Circonscription : Savoie (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 30841
Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux
Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille et solidarité
Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 16 septembre 2008, page 7960
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)